

La psychothérapie pour les nuls

Disons-nous assez combien nous vivons une époque formidable ! Tenez, prenez l'exemple de ce fameux décret sur les psychothérapies où l'on apprend que seuls les psychiatres sont, de par leur formation, habilités à pratiquer la psychothérapie et que pour les autres, il faudra qu'ils se forment en quelques mois de stage pratique et quelques heures de cours théoriques à la psychopathologie.

Vous me direz qu'il n'y a peut-être rien à redire à ce dispositif légal qui garantit ainsi aux usagers qu'enfin ils n'auront affaire qu'à des professionnels et qu'ainsi le spectre des charlatans s'éloignera pour le plus grand bien de notre société toute entière. On voudrait bien le croire, mais hélas, la réalité est toute autre. En effet, comment garantir quoique ce soit par une formation qui permet à des personnes non diplômées de devenir psychothérapeute en 400 heures avec un stage pratique de 6 mois, alors qu'il faut 5 ans de formation et 500 h de stage minimum aux psychologues pour obtenir le Master qui leur donne l'accès au titre de psychologue, mais pas à celui de psychothérapeute ?

Comment peut-on donner un quelconque crédit à un dispositif légal qui bafoue les règles les plus élémentaires de l'expérience et de la formation ? A lire entre les lignes, on s'aperçoit assez vite qu'il s'agit d'une OPA de la médecine sur la prise en compte de la réalité psychique et que dare-dare, il faudra bien que les psychologues et autres psychanalystes se fassent désormais à cette idée que la santé du corps et celle de l'esprit appartiennent à la médecine et qu'en dehors d'elle, il s'agira d'un exercice illégal. Tiens ! On a entendu ça il y a plus de soixante ans à propos de la psychanalyse précisément, ici (en France) ou là (aux USA). Etonnant, non ?